





POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE



## ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Vendredi 12 octobre 2018 Vendredi 28 septembre ou samedi 29 septembre 2018 pour La Réunion et Mayotte

## **QUI VOTE?**

Tous les parents d'enfants scolarisés, en maternelle, en élémentaire, au collège ou au lycée, y compris les parents de nationalité étrangère.





## LE MATÉRIEL DE VOTE

Envoi du matériel de vote aux parents au moins 6 jours avant la date des élections :

- par voie postale,
- ou via le cahier de liaison ou le carnet de correspondance de l'élève.

## **DEUX SOLUTIONS POUR VOTER**

- Le vote sur place : les parents se rendent dans l'établissement le jour du vote.
- Le vote par correspondance : à transmettre avant l'heure de la clôture du scrutin.
- () Le parent d'élève insère le bulletin de vote dans l'enveoppe n°1
- Le parent d'élève place ensuite l'enveloppe n°1 dans l'enveloppe n°2 sur laquelle il appose sa signature, ses coordonnées et la mention « élection des représentants des parents d'élèves ».
- Le parent d'élève insère l'enveloppe n°2 dans l'enveloppe n°3 qu'il cachette et adresse à l'établissement scolaire soit par voie postale, soit via l'élève.

